

Dix-neuvième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(28 avril – 9 mai 2014)

Bhoutan

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mercredi 30 avril 2014 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Bhoutan.

La France félicite le Bhoutan pour ses efforts en faveur de la consolidation du processus démocratique et de l'amélioration de la situation des droits de l'Homme et l'encourage à poursuivre dans cette voie.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Bhoutan :

1/ Poursuivre ses efforts d'édification d'un cadre juridique pour la protection des droits de l'Homme, en ratifiant les textes fondamentaux, en particulier la Convention relative aux droits des personnes handicapées que le Bhoutan a signé en 2010, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention internationale sur les disparitions forcées ;

2/ Accepter les demandes de visite des titulaires de mandats au titre des procédures spéciales des Nations Unies, notamment le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction ;

3/ Intensifier ses efforts, en lien avec le Népal, pour trouver une solution durable à la situation des réfugiés bhoutanais présents au Népal ;

4/ Adopter des mesures afin de lutter contre les violences faites aux femmes y compris dans le milieu familial ;

5/ Harmoniser la procédure de transmission de la nationalité bhoutanaise afin de permettre aux femmes de transmettre la nationalité bhoutanaise à leurs enfants dans les mêmes conditions que les hommes bhoutanais ;

6/ Dépénaliser les relations sexuelles entre personnes majeures consentantes de même sexe.

Je vous remercie./.